

**DEPARTEMENT DE LA
GUADELOUPE****EXTRAIT DU REGISTRE****DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAMENTIN****Séance du 29 FEVRIER 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le Jeudi 29 février à dix-huit heure dix, le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN, s'est réuni à la salle des délibérations de la mairie, après convocation légale, sous le président de Monsieur Jocelyn SAPOTILLE le Maire.

Présents : M. Jocelyn SAPOTILLE; M. Ephrem GLORIEUX ; Mme Christiane TREIL- ALBON; Mme Liliane MAXIMIN-BAJAZET ; M Bruno FELICIANNE ; Mme Manuela PETRO-METONY; M Lucien BEAUZOR ; M. Jean-Louis SAINCILY adjoints au maire.

Mme Anny GENIPA ; M. Yvon COMBES ; Mme Sylviane FONDS ; M. Saturnin FRANCILLONE ; Mme Jacqueline BELFORT ; M. Christian CITADELLE ; Mme Sylvie DAGONIA; Mme Patricia VINGADASSALON ; M. Martelin RATIER ; M. Arthur MARICEL ; Mme Cindy ARNASSALON ; M. Didier MARICEL ; Conseillers Municipaux.

Représentés : Mme Gladys BURAT par M. Christian CITADELLE

Absents : Mme Clara RIGAH ; Mme Karine GATIBELZA; M Richard PROMENEUR ; Mme Sonia MERCADIER; Mme Annick ABELA; M.GRACCHUS Benjamin ; M. AJAS Patrick ; M. Bruno REMI; Mme Edwige BEMATOL ; Mme Nicole RAMASSAMY

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
33	33	21

Date de la convocation**22 février 2024****Date d'affichage de la délibération****Adopte à l'unanimité****DELIBERATION N°2024/02/30****CREATIONS DE POSTES.**

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'en application de l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité territoriale.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services et modifier le tableau des emplois et des effectifs.

Afin de prendre en considération la réussite d'un agent à l'examen professionnel d'attaché principal au titre de l'année 2023, il est nécessaire de créer le poste suivant après consultation du tableau des effectifs :

FILIERE ADMINISTRATIVE		
Catégorie A	01	Attaché territorial principal à temps complet (35/35^{ème})



Le Maire propose à l'assemblée :

- D'approuver cette proposition et d'accepter la création de poste susvisé
- De modifier ainsi le tableau des emplois et des effectifs
- D'inscrire au budget, chapitre 012, article 64 (Charges de personnel) les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé sur ce poste.

Le conseil Municipal

Après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré ;

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique et notamment son article L313-1,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Considérant les besoins identifiés au sein de la collectivité,

DECIDE

ARTICLE 1- De créer les postes suivants :

FILIERE ADMINISTRATIVE		
Catégorie A	01	Attaché territorial principal à temps complet (35/35^{ème})

ARTICLE 2 : De modifier ainsi le tableau des emplois et des effectifs

ARTICLE 3 : D'inscrire au budget chapitre 012, article 64 (Charges de personnel) les crédits correspondants

ARTICLE 4 : De donner pouvoir au Maire pour signer tous actes et documents, accomplir toutes formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.

ARTICLE 5 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Adopte à l'unanimité

Pour extrait conforme, rendu exécutoire,

Le Maire,

Jocelyn SAPOTILLE